



PSA veut fermer le site de Melun : une attaque contre tous les salariés du groupe !

Mardi 20 avril, lors de la réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise (CCE), PSA va exposer son projet de fermeture d'un site PSA en France : Melun en région parisienne. La CGT se prononce contre cette fermeture et appelle les salariés de Melun et du groupe à ne pas laisser faire ce mauvais coup sans réagir.

Le site de Melun (77) existe depuis 1978. Avec Vesoul, c'est le 2^{ème} dépôt de pièces détachées que possède PSA en France pour livrer l'ensemble des concessionnaires et garages.

Il y a peu, près de 800 salariés y travaillaient. Après les différents PREC, ils ne sont plus que 400 CDI essentiellement des préparateurs de commande. Le projet de PSA est de fermer totalement Melun et d'éclater l'activité restante dans 6 magasins déjà installés en région parisienne.

Les salariés devraient suivre ou partir !

Une politique de sabotage organisée par la direction

Depuis maintenant plus d'un an, mois après mois, la direction s'est appliquée à déménager plus de 75 % du travail à Vesoul.

Maintenant, la direction affirme que le site de Melun n'est plus rentable. Mais c'est elle qui, volontairement, a vidé le site de son activité.

Fermeture à Melun et sur- charge de travail à Vesoul

Dès maintenant, la conséquence directe du basculement de l'activité sur Vesoul est l'augmentation des charges de travail de travail des salariés de Vesoul, et l'allongement des horaires. Il serait pourtant plus logique de répartir le travail entre les deux sites.

Mais la logique de la Direction PSA c'est justement le contraire : supprimer des postes de travail, y compris jusqu'à la fermeture d'un site, surexploiter les salariés qui restent. C'est une politique qui ne vise que le profit sans se soucier des hommes et des femmes de l'entreprise.

Le scandale des aides publi- ques qui servent à supprimer des emplois

Après avoir touché les milliards de l'État, PSA ne se gêne pas pour vouloir fermer un site et supprimer des centaines d'emplois.

L'unique raison de la fermeture est la rentabilité financière. PSA en fermant Melun veut faire faire le même travail avec moins de salariés.

Aujourd'hui Melun, et après, à qui le tour ?

Ce projet de fermeture de Melun est une attaque contre tous les salariés. Depuis des années, nous subissons tous la suppression des postes de travail, l'augmentation constante des charges de travail et la précarisation de l'emploi.

Mais avec la fermeture de Melun, PSA passe à la vitesse supérieure. Pour maintenir ses bénéfices, PSA n'hésite pas à vouloir fermer un site en France et démolir des emplois.

Il en va de l'intérêt de l'ensemble des salariés du groupe d'empêcher cette fermeture. La CGT considère qu'il n'y a aucune raison de fermer Melun et fera tout son possible pour mobiliser le plus largement possible afin de mettre en échec ce projet.

Aujourd'hui, faire reculer la direction sur la fermeture de Melun, c'est protéger nos emplois, demain !

Dispositif APLD

Ce dispositif a été mis en place nationalement après la grève des salariés de Toyota : en avril 2009, ils avaient obtenu l'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 95% du salaire net. Dans le groupe PSA, un accord a été signé en septembre dernier, qui permet l'indemnisation à plus de 90% en cas de H-, qui ne seront plus mises dans les compteurs collectifs à rattraper.

La CGT a signé cet accord parce que notre syndicat a toujours revendiqué l'arrêt du système de rattrapage du chômage par des H+ collectives et obligatoires, avec une indemnisation à 100% des journées non travaillées.

La convention APLD, signée entre PSA et l'Etat, devrait être reconduite jusqu'en avril 2011.

Plus de 95% du salaire en cas de chômage

D'après les calculs de la CGT, dans une situation de 5 jours chômés sur 20, la perte sur le salaire est de l'ordre de 30 à 40 euros (si l'on tient compte de la perte de l'Indemnité Condition d'Horaire qui est de toute façon retirée en cas d'absence).

Avec l'APLD, pour les salariés en CDI, CDD ou en Contrat Pro, le salaire mensuel est maintenu à 97 ou 98%. Ces jours de chômage ne sont pas à récupérer.

Et pour les intérimaires ?

- Depuis l'annonce du chômage, les intérimaires ont entendu tout et son contraire sur le paiement de ces jours. En réunion DP lundi 12 avril, la direction a été plus claire : les H- ne seront pas payées aux intérimaires.
- Un accord de décembre 2003, signé entre la direction de PSA et tous les syndicats, sauf la CGT, prévoit la modulation du temps de travail pour les intérimaires. Que dit cet accord ?
« Lorsque la modulation du temps de travail s'applique, les heures supplémentaires sont décomptées à la fin de la période de référence ».

En clair, voici deux exemples de situation des compteurs en fin de contrat pour les intérimaires :

- *1^{ère} situation* : 7 H+, 4 H- = 3 jours de H+ en fin de contrat. La modulation fait passer à la trappe le paiement des 4 jours de H-

Pour respecter les heures de travail figurant au contrat de l'intérimaire, les 4 jours de H- non prévus au départ du contrat et n'y figurant donc pas, auraient dû être payés.

- *2^{ème} situation* : 10 H-, 4 H+ = 6 jours de H- en fin de contrat. Dans ce cas, le « lissage des compteurs » en fin de contrat aboutit au paiement de 6 jours de H-, alors qu'il y en a eu 10.

Pour respecter les heures de travail figurant au contrat de l'intérimaire, les 10 jours de H- non prévus au départ du contrat et n'y figurant donc pas, auraient dû être payés.

La modulation fait qu'il y a un manque à gagner de 4 jours de paie pour les intérimaires en fin de contrat dans cette situation.

Dans tous les cas de figure, c'est donc la direction qui est gagnante : ce n'est pas par hasard qu'elle a instauré la modulation des compteurs pendant la durée du contrat.

Sur les paies d'avril et mai, les intérimaires des secteurs C4 auront donc l'équivalent de 3 semaines de travail. Autant dire un salaire qui ne dépassera pas 900 euros !

- La direction dit : « On paiera des avances sur les congés payés ». Mais pas un mot d'explication supplémentaire. Et pour ceux qui n'ont pas assez de droits aux congés ? Mais ce n'est pas le problème de la direction de savoir comment payer son loyer et ses factures avec 3 semaines de salaire. Pourtant, on ne les paie pas en fin de contrat ! Comme ce n'est pas son problème d'enfreindre la loi qui prévoit l'égalité de traitement entre tous les salariés.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter un délégué CGT de votre secteur.

C'est pourquoi la CGT appelle les salariés du groupe à utiliser l'APLD pour continuer à revendiquer :

- **l'arrêt total du système PSA de compteurs collectifs et de rattrapage de chômage,**
- **l'indemnisation à 100 % des journées non travaillées pour tous les salariés,**
- **l'arrêt des samedis obligatoires, le respect de nos week-end et du volontariat.**